

CONSEIL D'ECOLE du Mardi 5 novembre 2024 18h
Pôle Educatif des Hautes Feuilles de Lantenne Vertière

Merci à tous pour votre présence.

Nous voici dans notre 2^{ème} année de vie commune !

Cette année, nous accueillons 2 nouvelles collègues : Mme Maud Gentelet et Mme S. Juif Ribeil.

Mme Gentelet est nommée pour cette année scolaire en complément de service de Mmes Jandot et Heurteaux.

Mme S. Juif Ribeil est titulaire de la classe CM1/CM2.

Secrétaire de séance : N. Boillin, enseignante

Présents : **Les communes** :

Mr Malésieux, Président de la CCVM et Maire de Lantenne Vertière / Mme Cuinet responsable scolaire CCVM/ Mme Baud, Conseillère Municipale Villers-Buzon / Mme Gaiffe, Conseillère municipale à Jallerange / Mr Bonnet, Conseiller à Mercey le Grand / Mr Cagnion, Conseiller à Berthelange /

Le périscolaire : Mme Burriel Directrice à Lantenne Vertière

Les parents :

Mme Défélise Céline PS-MS (classe 1) /Mme Carteron Hélène PS-MS (Classe 2) /Mme Secq Laetitia MS/GS (Classe 3) /Mr Marillier Thibault GS/CP (classe 4) /Mme Bon CP-CE1 (Classe 5) /Mme Gaiffe Emilie CE1 (classe 6) /Mme Borronero Lentz Pauline CE2 (classe 7) /Mme Broggin Stéphanie CM1 (classe 8) /Mme Vuillier Céline CM1-CM2 (classe 9) / Mr Bonnet Florian CM2 (classe 10).

Les enseignants :

Mme I. Heurteaux, PS-MS (classe 1) et Directrice Ecole / Mme M. Gentelet PS-MS (classe 1 et classe 2) / Mme C. Jandot PS-MS classe 2 / Mme M. Vanlande MS-GS (classe 3) / Mme C. Parelle GS-CP (classe 4) / Mme C.Poirey-Vagnaux CP-CE1 (classe 5) / Mme N. Boillin CE1 (classe 6) / Mme C. Régnier CE2 (classe 7) / Mme S. Juif Ribeil CM1-CM2 (classe 9) / Mme Naceur CM1 (classe 8) Remplaçante de Mme Reuche/Mr J. Schuler CM2 (classe 10)

Absents : Mme Reuche en arrêt maladie/Mme Bourgeois, responsable du service scolaire de la CCVM/Mairie du Mouterot/ Mairie d'Etrabonne

Excusés : Mme Guillemin IEN Besançon 4

Mme Janey psychologue scolaire

Mme Rottier, maîtresse E

Mme Tonéatti, conseillère Municipale de Courchapon

Mr Pinassaud, Maire de Jallerange

Mr Aubry, Maire de Mercey le Grand

1. Résultat des élections :

Les élections ont eu lieu le 11 octobre par correspondance. Merci aux parents qui ont aidé au dépouillement.

Cette année il y avait :

373 inscrits/217 votants/ 38 nuls

Taux de participation de 58%18

La liste est élue : 10 titulaires et 6 suppléants.

Présentation de la liste élue.

RAPPEL / Aux différents Conseils d'Ecole, seuls peuvent voter : les enseignants, les parents élus (10 voix), les enseignants spécialisés (1 voix pour l'école), les communes (8 voix), le représentant de la CCVM (1 voix).

Nous proposons de reconduire le vote par correspondance pour l'année prochaine 2025/2026 avec la création d'un tuto pour diminuer le nombre de votes ne respectant pas la procédure :

Vote : accord à l'unanimité

A la prochaine rentrée, les élections des parents d'élèves se feront donc encore uniquement en vote par correspondance.

2. Effectifs : répartitions et prévisions :

PS /33

MS/32

GS/22

CP/31

CE1/33

CE2/24

CM1/33

CM2/41

TOTAL : 249

Les répartitions ont été faites selon les directives ministérielles : nous avons des classes de GS/CP/CE1 qui ont des effectifs de 24 maximum.

PS/MS : 17+12=29

PS/MS : 16+12=28

MS/GS : 8+16=24

GS/CP : 6+16=22

CP/CE1 : 15+9=24

CE1 : 24

CE2 : 24

CM1 : 25

CM1/CM2 : 8+15=23

CM2 : 26

Prévisions : Pour l'instant, avec les 4 communes de Lantenne Vertière, Mercey le Grand, Berthelange et le Mouterot nous avons 26 enfants nés en 2022 et 11 en 2023.

Attention cette prévision sera certainement modifiée d'ici la fin de l'année !

3. Lecture et vote du règlement intérieur.

Ajout proposé :

Selon le décret n°2023-782 du 18/08/23 et la note de service datant du 31/08/23 :
« L'École de la République a pour mission de former des citoyens libres, éclairés, dotés des mêmes droits et devoirs, et conscients de leur égale appartenance à la société française. Cette exigence suppose que chaque élève puisse s'instruire, se forger un esprit critique et grandir à l'abri des pressions, du prosélytisme et des revendications communautaires. Le principe de laïcité, qui garantit la neutralité de l'institution scolaire et protège l'élève de tout comportement prosélyte, constitue donc un principe cardinal, protecteur de la liberté de conscience. Son plein respect dans les écoles et les établissements scolaires doit être assuré ».

Vote : Pour : 10 (unanimité)

Contre : 0

Il sera envoyé par mail aux familles ainsi que la charte de laïcité. Nous mettrons dans le cahier de liaison un papillon de réception du règlement.

4. Les exercices de sécurité :

Comme chaque année, l'école est soumise aux exercices de sécurité obligatoires : exercices incendie/exercice anti-intrusion/exercice de confinement pour intempérie, catastrophe naturelle.

L'exercice sécurité incendie a été réalisé en septembre. A la sonnerie : rassemblements des classes aux 2 points situés dans les cours derrière les zones végétalisées. Mise en sécurité sur le stade en bas de l'école en passant par le portail extérieur.

L'exercice anti-intrusion sera réalisé avec la préfecture, dans le courant du mois de décembre.

L'exercice de confinement sera réalisé au printemps.

Les Plans de mise en sécurité (PPMS) ont été établis et transmis à l'Inspection Académique. Le projet pour la prochaine rentrée est d'établir un document unique partagé avec le périscolaire.

5. La coopérative scolaire :

Intervention de Mme Parelle présidente de la coop :

- Recettes : reliquat des anciennes coopératives, les cotisations des familles, le don de l'association de parents prem's, la recette des photos scolaires...

- dépense : cotisation d'assurance, des achats divers pour l'élémentaire et la maternelle, des sorties hors site (concerts, activités sportives, lieux culturels et naturels...), en commun pour l'école : enceintes de classe, jeux de cours, matériel de classe....

Budget : au 1er septembre 2024 : reste 3 030€ dont 1 100€ des photos de classe de l'an passé, les situations de classes étant différentes, les restes d'argent varient.

Cette année :

- 2573€ de cotisations (80 % de participation des familles)

- don 5000€ de la prem's (500€ par classe)

- pour des achats ponctuels (alimentaires en maternelle), fournitures hors catalogues, cadeaux de Noël, sorties scolaires (paiement des entrées sur site car le budget projet CCVM couvre le paiement des transports).

- une assemblée est à prévoir

- un numéro de SIRET a été attribué à la coop de l'école pour pouvoir récupérer des subventions d'état.

6. Le Blog école :

Il sera bientôt mis en route ! Les parents ont été destinataires des demandes d'autorisation de photos, d'utilisation de la voix.

Sur ce blog, il y aura des informations école, des liens pour lire des documents, prendre connaissance des projets communs.

Chaque enseignant sera libre de déposer des productions ou des travaux.

Nous enverrons par mail l'adresse du blog.

7. Les projets pédagogiques :

Le projet d'école : il est en application depuis l'an dernier. Il sera poursuivi jusqu'en 2028. Il met l'accent sur

***le climat scolaire** : - Le plan de prévention « Phare » détaillé ci-dessous.

- mettre en place des projets fédérateurs sur l'année :
Ela/Grande lessive/Carnaval/Olympiades...

- associer les parents à la vie de l'école (kermesse, journée sportive, se rencontrer et se connaître)

***le suivi des élèves / Les apprentissages** : mettre l'accent sur les disciplines essentielles (notamment en fonction des évaluations nationales) : la lecture, le vocabulaire, améliorer la connaissance des nombres

Nous aurons cette année une intervenante en classe de CE2 pour des ateliers lecture (personne liée à la Ligue de l'enseignement dans le cadre de « Lire et faire lire ». A ce propos, la Ligue 25 recherche des bénévoles qui pourraient donner un peu de leur temps à raison d'une heure /semaine pour faire des lectures à voix haute en classe.

***Coordonner nos actions** : réaliser un suivi dès la PS/se coordonner au niveau des différentes actions/avoir des projets annuels sur toutes les classes.

-Le plan de prévention « Phare » sera poursuivi. Nous souhaitons être labellisés cette année en poursuivant les différentes actions mises en place l'an dernier. (Les messages clairs, la méthode de préoccupation partagée, l'enseignement en classe EMC...). Cette année, nous participerons à la journée contre le harcèlement le jeudi 7 novembre en ayant des projets tels affiche collective, banc de l'amitié.

-Le projet sur l'eau : Ce projet s'intègre parfaitement dans le projet national « l'année de la mer » (en relation avec la conférence Internationale en 2025)

*** Le camion piscine** : cette année nous accueillerons dès janvier 2025 le camion piscine à Lantenne Vertière . Le but est de permettre aux MS/GS d'accéder à « l'aisance aquatique ». Il ne s'agit pas d'apprendre à nager. Dès le 6 janvier 2025, par groupe de 5/6, les élèves, accompagnés de leur maîtresse iront dans le camion tous les jours pendant 3 semaines (12 séances)
Les autres élèves seront en activité en classe avec Mr Gabet Thomas, maître rattaché au camion piscine sur toute l'année.

La maîtresse sera accompagnée d'un adulte supplémentaire pour l'aide matérielle.

Parole aux élus :

***le projet ASCAP** : les œuvres rentrent à l'école. Suite à la demande réalisée auprès de l'Inspection Académique, à l'accord donné par la CCVM pour la mise en place des œuvres au sein de notre école, nous travaillerons en Arts Plastiques avec ces nouveaux supports. Normalement les œuvres devraient avoir un lien avec l'Eau. Elles devraient arriver en janvier 2025 pour qu'une exposition des travaux d'élèves puissent avoir lieu en avril. Y a-t-il une date arrêtée par la CCVM pour la salle, le lieu ? (mail de l'Inspection Académique en attente de réponse)

***Les différents projets de classes** : le Vendée Globe/La chorale de l'école (chants en lien avec l'eau),

Nous devons travailler avec une association qui malheureusement n'existe plus...

- Projet danse Adage : le projet que nous avons proposé en juin a été accepté par l'Inspection Académique. Nous avons donc un financement qui nous permet d'avoir l'intervention d'une danseuse professionnelle pour une classe sur 7 séances environ. Ce travail va concerner la classe de Mr Schuler. (en lien avec les éléments et notamment l'eau)

-La continuité pédagogique : Le plan de continuité pédagogique est obligatoirement mis en place en prévision d'éventuels besoins. Nous devons déclarer à l'Inspection Académique les familles qui n'ont pas de connexion internet, de matériel informatique. En cas de problème sanitaire et de mise en confinement nous devons prévoir nos actions. Lecture du plan de continuité pédagogique aux membres du Conseil d'Ecole.

Attention, actuellement, aucun risque sanitaire n'est déclaré.

8. Le périscolaire :

Intervention de Mme Burriel :

- effectifs : matin 15 enfants de maternelle, 20 enfants d'élémentaires, midi 62/110, soir 26/30 (jeudi soir complet), le mercredi 16/26, 1ère semaine des vacances de Toussaint : entre 30 et 40 enfants.
- aux parents de bien vérifier les inscriptions faites
- encadrements : midi avec 3 agents de restauration et 11 animateurs ;
- projet pédagogique validé : l'autonomie de l'enfant avec ateliers sur divers espaces midi et soir, le matin regroupement dans la salle d'activité ; développement de la relation enfants parents ; l'environnement avec en janvier participation à la gestion des déchets avec l'encadrement du SYBER ; la coopération et l'entre-aide par le jeu et le fonctionnement du temps de midi (aide à l'accompagnement des maternelles pour les repas du midi) ; des actions communes avec l'école ; l'utilisation de la bibliothèque de la commune.

9. Divers :

*Nous accueillons 2 jeunes services civiques pour des tâches auprès des élèves, de préparation, d'accompagnement au bus.

*Problème au niveau du transport du fait d'une famille qui ne vient pas récupérer son enfant de maternelle au bus obligeant ainsi l'accompagnatrice à le conduire à son domicile et mettant en retard le chauffeur (hors des responsabilités de l'accompagnatrice). Un mail sera envoyé à la famille très rapidement. Si la situation se représente, une fiche de signalement sera transmise à la région car l'agent accompagnateur du transport ne doit pas quitter son poste. L'enfant restera dans le bus et sera reconduit à l'école où les parents devront venir le chercher. Si l'enfant n'a pas de dossier au niveau du péri-scolaire persiste un problème de responsabilité lors de la garde de cet enfant en attendant l'arrivée des parents..... C'est la région qui prend en charge ce problème.

*Les soucis de ventilation dans les classes. La CCVM prendra contact avec la

société afin de voir les réglages possibles car les tableaux et l'avant des classes côté élémentaire souffrent d'une forte pression directe.

*Le problème Wifi côté élémentaire est réglé, toutes les classes d'élémentaire peuvent se connecter sans fil. **Merci beaucoup !!!**

10. Questions des parents :

- Demande : la réunion d'accueil des nouveaux élèves de maternelle en juin pourrait-elle se faire avec la présence de la responsable du péri-scolaire ? OUI
- Pour plus de communication entre les parents d'élèves élus et les familles, diffuser l'adresse du groupe dans le blog de l'école. OUI

Précision de la CCVM : les enfants sont bénéficiaires d'un pass culturel plafonné à 50€ pour une grande partie d'activités (consulter la liste des activités éligibles sur le blog CCVM). Les familles doivent en faire la demande avant la fin décembre. Actuellement 240 familles en bénéficient.

Date du prochain conseil d'école : mardi 18 mars 2025 à 18h à Lantenne Vertière

Séance close à 19h40.

Secrétaire de séance : Mme Boillin
CR établi par Mmes Boillin et Heurteaux